

DATABOX

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION – AVRIL 2025

ARTICLE 1. CHAMP D'APPLICATION – OPPOSABILITE

1.1. Les présentes conditions générales de location constituent le socle unique de la relation commerciale entre les Parties (les « **Conditions Générales de Location** »).

1.2. Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des locations de box 4G et Wifi proposées sur le site Internet www.databox.fr, conclues entre la société UBINAUTE, société par actions simplifiée au capital social de 1.000 euros, dont le siège social est situé au 10 rue des Peupliers – 72 190 Sargé-lès-Le-Mans, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Mans sous le numéro 884 572 348 (le « **Bailleur** ») et ses clients professionnels (le « **Client** ») (le Bailleur et le Client sont ci-après dénommés ensemble les « **Parties** » et, pris individuellement, une « **Partie** »).

1.3. Les Conditions Générales de Location s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, notamment les conditions générales d'un Client.

1.4. Elles sont accessibles à tout moment sur le site Internet du Bailleur et prévautront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

1.5. Les Conditions Générales de Location pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à la location du Client est celle en vigueur sur le site Internet à la date de réservation.

1.6. Les modifications des Conditions Générales de Location sont opposables aux Clients à compter de leur mise en ligne et ne peuvent s'appliquer aux transactions conclues antérieurement.

ARTICLE 2. MATERIEL

2.1. Le Bailleur propose à ses Clients, sur son site Internet, la location de box 4G et Wifi et, sur options, de cartes SIM permettant la fourniture de données (la « **DataBox** »).

2.2. Les caractéristiques principales de la DataBox sont présentées sur le site Internet du Bailleur et sur la documentation d'aide à l'utilisation remise au Client.

2.3. Les photographies présentes sur le site Internet du Bailleur sont hors du champ contractuel.

ARTICLE 3. RESERVATION

3.1. Procédure de réservation sur le site Internet du Bailleur

3.1.1. Il appartient au Client, sur le site Internet du Bailleur :

- (a) de cliquer sur l'espace « Réserver » la DataBox ;
- (b) le cas échéant, de sélectionner le nombre de cartes SIM qu'il désire louer ;
- (c) d'indiquer la date souhaitée de début et de fin de la location déterminant le tarif proposé ; et (d) de sélectionner une option de livraison.

3.1.2. Il lui incombe, en outre, de fournir des informations exactes et complètes aux fins de réservation, de facturation et de livraison.

3.1.3. Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa réservation, les informations transmises son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de la valider.

3.1.4. L'enregistrement d'une réservation sur le site Internet du Bailleur est réalisé lorsque le Client accepte les Conditions Générales de Location en cochant la case prévue à cet effet et valide sa réservation. Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des Conditions Générales de Location.

3.1.5. Le Bailleur transmet au Client, dans les meilleurs délais, confirmation de l'acceptation de la réservation par courrier électronique.

3.2. Procédure de réservation par courrier électronique

3.2.1. Le Client dispose également de la possibilité de réserver une DataBox par courrier électronique. Dans ce cas, il appartient au Client d'indiquer au Bailleur :

- (a) la date souhaitée de début et de fin de la location ;
- (b) le cas échéant, le nombre de cartes SIM qu'il désire louer ; et (c) une option de livraison dans le respect de l'Article 5.1 ci-dessous.

3.2.2. Le Bailleur transmet au Client, par courrier électronique et dans les meilleurs délais, un devis relatif à la location de la DataBox accompagné d'un exemplaire des présentes Conditions Générales de Location.

3.2.3. Il appartient au Client de vérifier l'exactitude du devis et de signaler immédiatement toute erreur au Bailleur.

3.2.4. Les devis établis par le Bailleur sont valables pendant une durée d'un (1) mois.

3.2.5. Toute réservation par un Client doit être établie par écrit par la signature du devis et des Conditions Générales de Location entre les Parties.

3.3. Dispositions communes aux procédures de réservation

3.3.1. Toute réservation passée, validée par le Client et confirmée par le Bailleur, dans les conditions et selon les modalités ci-dessus décrites, constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Bailleur (le « **Contrat** »).

3.3.2. Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Bailleur constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

3.3.3. Le Bailleur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute réservation d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une location antérieure.

3.4. Modification de la réservation

Sous réserve des stipulations de l'Article 6 ci-après, une fois validée par le Client et acceptée par le Bailleur, dans les conditions ci-dessus décrites, la réservation n'est pas modifiable.

3.5. Annulation de la réservation

Une fois validée par le Client et acceptée par le Bailleur, dans les conditions ci-dessus décrites, la réservation ne peut être annulée.

ARTICLE 4. LOYERS

4.1. Tarifs

4.1.1. La DataBox est louée au Client aux tarifs en vigueur figurant sur le site Internet du Bailleur.

4.1.2. Les prix sont exprimés en euros, hors taxes et toutes comprises et s'entendent, le cas échéant, frais accessoires (frais de port, d'emballage, etc.) inclus.

4.1.3. Le paiement demandé au Client correspond au montant total de la location, hors frais de consommation au sens de l'Article 4.2 ci-après, le cas échéant.

4.1.4. Une facture est établie par le Bailleur et remise au Client à compter de la date de la réservation.

4.2. Consommation des données

4.2.1. La DataBox est mise à la disposition du Client avec une capacité de consommation de Go de données définie sur le devis et pour une durée définie.

4.2.2. Toute consommation supérieure fera l'objet d'une facturation complémentaire du Client aux tarifs en vigueur figurant sur le site Internet du Bailleur. Une facture complémentaire sera établie par le Bailleur et remise au Client à l'issue de la location.

4.2.3. Les frais de consommation sont payables à l'issue de la location et au plus tard à l'issue d'un délai de trente (30) jours.

4.2.4. Les stipulations du présent Article 4.2 ne s'appliquent qu'aux locations de DataBox et de cartes SIM fournies par le Bailleur.

4.2.5. Le Bailleur met à disposition du Client, à compter du début de la location, un accès à une interface de supervision (back office) permettant de consulter en temps réel l'état de la consommation de données (Go) incluse dans l'offre.

Le Client reconnaît avoir été informé de l'existence de cet outil et s'engage à en assurer un suivi régulier pendant la durée de la location.

Il lui appartient, sous sa seule responsabilité, de prendre les mesures nécessaires pour limiter sa consommation de données et éviter tout dépassement. Le Bailleur ne pourra être tenu responsable d'un dépassement de consommation si le Client n'a pas consulté ou surveillé les informations disponibles sur cet outil.

4.3. Modalités de paiement

4.3.1. Les loyers sont payables comptant, en totalité lors de la réservation de la DataBox et au plus tard à l'issue d'un délai de trente (30) jours, par voie de paiement sécurisé.

4.3.2. Toutefois, pour les locations d'une durée égale ou supérieure à douze (12) mois, les loyers sont payables mensuellement et d'avance, conformément à l'échéancier figurant sur la facture émise par le Bailleur.

4.3.3. Tout paiement du Client au Bailleur doit être effectué en priorité par (i) carte bancaire, Paypal et/ou Stripe ou, à défaut, par (iii) virement bancaire ou, à défaut, par (iv) chèque bancaire.

4.3.4. En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco, à l'ordre de la société UBINAUTE. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception.

4.3.5. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Bailleur.

4.4. Dépôt de garantie

4.4.1. Un dépôt de garantie est exigé du Client par le Bailleur lors de la réservation. Il est remis au Bailleur sous la forme d'une empreinte de carte bancaire ou par chèque bancaire.

4.4.2. Le montant du dépôt de garantie figure sur le site Internet du Bailleur. Il est fixé par le Bailleur eu égard à la valeur marchande de la DataBox et, le cas échéant, des accessoires mis à la disposition du Client.

4.4.3. Le dépôt de garantie n'est pas productif d'intérêts.

4.4.4. Le dépôt de garantie est restitué au Client lors de la restitution de la DataBox, diminué, le cas échéant, des frais occasionnés par les réparations rendues nécessaires du fait du Client.

4.5. Retard de paiement

En cas de retard de paiement au-delà du délai ci-dessus fixé, des pénalités de retard calculées au taux annuel défini par la loi dans les relations entre professionnels du montant TTC des loyers figurant sur la facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Bailleur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

4.6. Défaut de paiement

4.6.1. A défaut de paiement dans les conditions définies au présent Article, le contrat sera, à la seule initiative du Bailleur, résilié de plein droit à l'issue d'un délai de quinze (15) jours suivant la mise en demeure de s'exécuter ou le commandement de payer, signifié à personne ou à domicile, contenant déclaration expresse du Bailleur de son intention d'user de la présente clause et demeuré, totalement ou partiellement, sans effet pendant le délai susvisé.

4.6.2. La résolution du contrat dans les conditions susvisées ne fait pas obstacle à l'octroi de dommages-intérêts aux fins de réparation du préjudice subi.

Article 5 – Mise à disposition, livraison, installation et restitution

5.1. Délais de livraison

5.1.1. Le délai de livraison, établi en toute bonne foi, est communiqué au Client à titre strictement indicatif et prend effet à compter de la confirmation écrite de la commande par le Bailleur.

5.1.2. Sauf stipulation expresse et écrite contraire, un éventuel retard de livraison ne peut, en aucun cas, justifier l'annulation de la commande ou ouvrir droit à indemnisation, pénalité ou dommages-intérêts au profit du Client.

5.1.3. Le Bailleur ne pourra être tenu responsable d'un retard de livraison imputable au transporteur ou à tout autre événement fortuit ou cas de force majeure.

5.2. Livraison – frais et risques

5.2.1. Sauf mention contraire, les produits voyagent aux risques et périls du Client. Il appartient au Client de vérifier, à réception, l'état du matériel livré.

5.2.2. Toute réserve éventuelle (avarie, matériel manquant ou non conforme, emballage détérioré...) doit être formulée auprès du Bailleur dans les plus brefs délais suivant la réception du colis, idéalement accompagnée de photos ou de tout élément justificatif. Le Bailleur prendra alors attache avec le transporteur si nécessaire.

5.3. Présence à la livraison / dépôt relais

5.3.1. En cas d'impossibilité pour le Client d'assurer une présence sur le site lors de la livraison ou du retrait prévu, le Bailleur ne saurait être tenu pour responsable d'un échec de livraison.

5.3.2. Il incombera alors au Client de déposer, à ses frais et par ses propres moyens, la DataBox dans un point relais agréé selon le transporteur utilisé (UPS, Chronopost, Mondial Relay, etc.).

5.4. Installation

5.4.1. Le Client prenant livraison de la DataBox chez le Bailleur ou via un transporteur, il procédera seul à son installation.

5.4.2. Le Bailleur met à disposition une assistance téléphonique aux fins d'installation, dans le cadre d'une obligation de moyens.

5.4.3. Le site d'installation doit respecter les prérequis définis par le Bailleur (raccordements, alimentation, sécurité...).

5.5. Restitution

5.5.1. Le Client s'engage à restituer la DataBox à l'échéance convenue. Tout retard de restitution entraînera une facturation supplémentaire, au tarif de location en vigueur proratisé par jour de retard.

5.5.2. Le matériel doit être retourné dans l'état initial, sauf usure normale. À défaut, le Bailleur pourra facturer les réparations nécessaires ou retenir tout ou partie du dépôt de garantie.

ARTICLE 6. DUREE

6.1. Le Contrat est réputé conclu à la date de confirmation de la réservation par le Bailleur. Il est conclu pour la durée de location stipulée lors de la réservation de la DataBox.

6.2. Les Parties auront la faculté de proroger la durée de la location d'un commun accord, sur facturation complémentaire du Client dans les conditions de l'Article 4 ci-dessus.

ARTICLE 7. OBLIGATIONS DU BAILLEUR

7.1. Mise à disposition de la DataBox

7.1.1. Le Bailleur s'engage à respecter les délais convenus de mise à disposition de la DataBox, en livrant la DataBox en bon état de fonctionnement.

7.1.2. Le Bailleur s'engage, en outre, à remettre gratuitement au Client la dernière version de la documentation d'aide à l'utilisation de la DataBox en langue française.

7.2. Garantie

7.2.1. Le Bailleur n'est tenu aux termes des Conditions Générales de Location que de simples obligations de moyens.

7.2.2. Le Bailleur garantit que la DataBox est conforme à la réservation et l'absence de vices de conception et defabrication de la DataBox.

7.2.3. En aucun cas, le Bailleur ne peut être tenu responsable d'une mauvaise couverture ou d'un défaut de couverture réseau Wifi, 3G et 4G du fait de la configuration du site ou d'une interruption de la couverture réseau d'un opérateur.

7.2.4. Sa responsabilité ne saurait, le cas échéant, être engagée que dans la limite du loyer perçu toutes taxes comprises pendant la location.

7.3. Accès aux serveurs

7.3.1. La DataBox est connectée aux Serveurs du Bailleur. Aux fins d'application du présent Article, le terme « **Serveur** » désigne toute infrastructure matérielle et logicielle appartenant au Bailleur connectée au réseau Internet.

7.3.2. Le Bailleur s'engage, dans le cadre d'une obligation de moyens, à assurer la permanence, la continuité et la qualité de l'accès aux Serveurs.

7.3.3. Toutefois, le Bailleur se réserve le droit de suspendre exceptionnellement et brièvement l'accès aux Serveurs à des fins de maintenance :

(a) le Bailleur s'engage à procéder régulièrement à des contrôles de conformité des Serveurs, dont il vérifiera les accès physiques et logiques ; (b) il s'engage à corriger sans délai toute anomalie rencontrée.

7.3.4. En tout état de cause, le Bailleur s'engage à informer le Client de toute interruption d'accès aux Serveurs, de son fait ou dont il pourrait avoir connaissance.

7.3.5. Le Bailleur s'engage à mettre en place les procédures de sécurité nécessaires afin de limiter les accès à ses installations et les intrusions dans les Serveurs.

7.4. Pannes

7.4.1. Le Bailleur assurera gratuitement le dépannage de la DataBox pendant la durée de la location si et seulement si la panne porte sur une défaillance technique de la DataBox.

7.4.2. Le dépannage sera assuré dans un délai maximal de huit (8) jours après avertissement du Client au Bailleur par tous moyens.

7.4.3. Le Bailleur met à la disposition de ses Clients, dans le cadre d'une obligation de moyens, une assistance téléphonique et/ou par courrier électronique,

afin d'identifier la nature et la gravité de la défaillance technique de la DataBox. A cette occasion, le Bailleur fera ses meilleurs efforts pour permettre au Client de résoudre la défaillance technique de la DataBox par ses propres moyens.

7.4.4. Dans l'hypothèse où l'assistance téléphonique et/ou par courrier électronique n'aurait pas permis au Client de résoudre la défaillance technique affectant la DataBox par ses propres moyens, un remplacement de la DataBox pourra alors être proposé par le Bailleur au Client, à l'exclusion de tout dépannage sur le site du Client.

7.4.5. Toutefois, les frais souscrits au titre du dépannage seraient supportés par le Client dans les hypothèses ci-après :

(a) le non-respect des prescriptions du Bailleur ;
(b) l'utilisation anormale de la DataBox ou de fournitures non adaptées ;
(c) l'erreur de manipulation du Client ; et (d) l'intervention, de quelque nature que ce soit, d'un tiers non autorisé par le Bailleur, sur la DataBox.

Dans ces hypothèses, la présente garantie sera sans effet. Le Client demeure responsable de tous les dommages causés à la DataBox et à son système de supervision, le Bailleur restant libre d'intenter toute action en justice qui s'avérerait nécessaire.

ARTICLE 8. OBLIGATIONS DU CLIENT

8.1. Garde juridique du Matériel

8.1.1. La prise de possession de la DataBox transfère la garde juridique de la DataBox du Bailleur au Client.

8.1.2. Le Client déclare accepter de prendre la DataBox en état de fonctionnement.

8.1.3. Par conséquent, le Client supporte le risque de détérioration et de perte de la DataBox pendant toute la durée de la location.

8.2. Destination

8.2.1. Le Client s'engage à utiliser la DataBox conformément à sa destination, telle que précisée sur la documentation d'aide à l'utilisation.

8.2.2. Le Client ne laissera utiliser la DataBox que par un personnel compétent.

8.2.3. Le Client ne pourra déplacer la DataBox de son site d'installation sans avoir reçu au préalable une autorisation expresse du Bailleur, notifiée par tous moyens permettant d'attester une preuve de son envoi.

8.3. Propriété

8.3.1. La DataBox fournie demeure la propriété exclusive du Bailleur.

8.3.2. En conséquence, le Client s'interdit d'en disposer et d'en conférer des droits à des tiers, à titre onéreux ou gratuit, sous réserve d'une autorisation expresse et préalable du Bailleur.

8.3.3. Le Client devra prévenir tout tiers sur la situation de la DataBox en location. Il devra s'opposer à toute tentative de réquisition et de saisie.

8.4. Entretien

8.4.1. Le Client ayant une obligation de garde, il s'engage à maintenir la DataBox en parfait état de conservation et de fonctionnement.

8.4.2. En cas de panne, il s'engage à en avertir le Bailleur par tous moyens et dans les meilleurs délais.

8.5. Internet

8.5.1. Le Client déclare être parfaitement informé des caractéristiques et des limites de l'Internet, et en particulier de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations.

8.5.2. Lorsqu'il donne accès à ses propres données et/ou logiciels via la DataBox, il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à en maintenir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité, en particulier en les protégeant de la contamination par d'éventuels virus et/ou cyber-attaques.

8.5.3. Le Client s'interdit toute utilisation de la DataBox contraire aux lois et règlements en vigueur. Il s'engage notamment à ne pas utiliser et/ou autoriser et/ou permettre à un tiers d'utiliser la DataBox pour transmettre ou recevoir des éléments ou des données, de quelque nature que ce soit, qui seraient en violation avec les lois et règlements en vigueur, qui présenteraient un caractère menaçant, choquant, diffamatoire ou qui porteraient atteinte à des engagements de confidentialité ou qui violeraient des droits de propriété et à ne pas transmettre en connaissance de cause ou par négligence tout élément électronique via la DataBox qui causerait ou serait susceptible de causer un dommage de quelque nature que ce soit aux systèmes informatiques et Serveurs du Bailleur, du ou des opérateurs et/ou à d'autres utilisateurs d'Internet.

8.6. Opérateurs

8.6.1. Le Client reconnaît être parfaitement informé que la DataBox n'est utilisable que par la couverture réseau Wifi, 3G et 4G nationale, celle-ci étant configurée exclusivement en ce sens.

8.6.2. Il s'interdit donc toute connexion sur des réseaux d'opérateurs étrangers. Le Client s'interdit également de modifier la DataBox pour bénéficier d'une connexion via des réseaux d'opérateurs étrangers.

8.6.3. Toute connexion passée en manquement de la présente obligation fera l'objet d'une refacturation au Client de la connexion au réseau étranger, majorée de 20 %.

8.6.4. Le Client fait son affaire personnelle de tous défauts de couverture de réseau Wifi, 3G et 4G du fait de la configuration ou de la localisation de son site d'installation ou d'une interruption de la couverture réseau d'un opérateur, dont le Bailleur ne saurait être tenu responsable.

8.7. Paiement

Le Client s'engage à payer les loyers selon les modalités de l'Article ARTICLE 4. ci-dessus, de même que tout autre frais mis à sa charge en vertu des présentes.

8.8. Responsabilité

En qualité de gardien de la DataBox louée, le Client est non seulement responsable des dommages qu'elle pourrait subir, mais également des dommages causés du fait de celle-ci.

ARTICLE 9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

9.1. Le site Internet www.databox.fr et la DataBox relèvent de la propriété exclusive du Bailleur et sont protégés par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

9.2. Du fait de sa commande, le Client n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle sur la DataBox. Le Client ne dispose en conséquence que du droit de l'utiliser exclusivement pour ses besoins personnels.

9.3. Le Client s'interdit toute représentation, reproduction et/ou exploitation, totale ou partielle de la DataBox.

9.4. Toute représentation, reproduction et/ou exploitation, totale ou partielle de la DataBox est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

9.5. Le Bailleur garantit que la DataBox ne constitue pas une violation d'un droit de la propriété intellectuelle, ni un quelconque fait de concurrence déloyale ou parasitaire. A ce titre, il s'engage à assurer la défense du Client et en supporter tous les frais contre toute réclamation concernant directement la DataBox et son utilisation normale, sous réserve d'en avoir été rapidement averti par le Client et que la prétendue violation ne porte pas sur des modifications ou adjonctions apportées par lui.

9.6. De son côté, le Client s'engage à signaler immédiatement au Bailleur toute contrefaçon de la DataBox dont il aurait connaissance, le Bailleur étant alors libre de prendre les mesures qu'il jugera appropriées.

ARTICLE 10. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

10.1. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données personnelles demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa location et à l'établissement des factures, notamment.

10.2. Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Bailleur chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des locations.

10.3. Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site Internet du Bailleur répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

10.4. Le Client dispose, conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition, de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

10.5. Pour l'exercice de ses droits, le Client est invité à contacter le Bailleur à l'adresse électronique suivante : contact@ubinaute.com.

ARTICLE 11. ASSURANCES

11.1. Le Bailleur est assuré en garantie décennale et responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie d'assurances AXA Assurance HENRY-MADELON-BRETOT, dont l'agence est située au 49 avenue Frédéric Auguste Bartholdi, 72 000 Le Mans.

11.2. Les attestations d'assurance sont fournies sur demande du Client.

11.3. Le Client déclare qu'il est assuré en garantie décennale et responsabilité civile professionnelle. A défaut, il s'engage expressément et irrévocablement à souscrire une telle assurance préalablement à toute réservation de DataBox. Le Client s'engage, en outre, à fournir sans délai les attestations d'assurance sur demande du Bailleur.

ARTICLE 12. EFFETS DES PRESENTES

12.1. Inexécution des obligations des Parties

Il est rappelé qu'en cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance dispose, toutes conditions remplies, des voies de recours visées à l'article 1217 du Code civil.

12.2. Imprévision

12.2.1. Les Conditions Générales de Location excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil pour toutes les opérations de location conclues entre le Bailleur et le Client.

12.2.2. Chacune des Parties renonce ainsi à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 précité et du régime légal de l'imprévision qui y est prévu, s'engageant à assumer ses obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion du contrat, quand bien même leur exécution s'avèrerait excessivement onéreuse, et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

12.3. Non-validité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des Conditions Générales de Location sont tenues pour non-valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

12.4. Non-renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir auprès de l'autre Partie d'un manquement à l'une quelconque des obligations visées au sein des Conditions Générales de Location ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

ARTICLE 13. DROIT APPLICABLE – LANGUE

13.1. Les Conditions Générales de Location et les opérations qui en découlent entre le Bailleur et le Client sont régies par et soumises au droit français.

13.2. Les Conditions Générales de Location sont rédigées en langue française, qui en sera la langue officielle. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, et en cas de litige, seul le texte français fera foi.

ARTICLE 14. LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations conclues en application des Conditions Générales de Location pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites, et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Bailleur et le Client, seront soumis au tribunal de commerce du Mans.

ARTICLE 15. ACCEPTATION DU CLIENT

Le simple fait pour le Client de réserver sur le site Internet du Bailleur emporte adhésion et acceptation pleine et entière des Conditions Générales de Location et obligation au paiement de la location de la DataBox, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Bailleur

